



Bateau copropriété 50/50 avant mariage
financement d 1 seu

Par badrouchka

bonjour, je vais divorcé mais avant mon mariage (en simple concubinage) nous avons acquéri un bateau en copropriété 50% / 50%.

Sachant que le financement a été fait réalisé par mon futur ex ai je une chance de récupérer quelque chose?
A savoir divoir pour adultère de sa part.